



COMMENT SOUTENIR EFFICACEMENT LA RÉFORME DU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE SOINS MÉDICAUX DE RÉADAPTATION SSR/SMR ?

La réforme du financement des activités anciennement désignées comme soins de suite et de réadaptation (SSR), et désormais intitulées Soins médicaux de réadaptation (SMR) introduit plusieurs changements significatifs, visant à moderniser et optimiser le système actuel.

Les points clé de la réforme incluent :

La répartition des financements

- Sur l'année 2024, elle se traduit par l'introduction d'une nouvelle structure de financement, comprenant les recettes d'activité (50%), une dotation populationnelle (40%), et d'autres allocations spécifiques comme la dotation pédiatrie (2%), les plateaux techniques spécialisés (2%) et les activités d'expertise (3%).
- CERCLH, grâce à son expertise dans l'amélioration des parcours patients et l'optimisation des circuits, contribue à maximiser l'efficacité des services cliniques.

Cette approche impacte directement les recettes d'activité, l'engagement dans des activités d'expertise et l'optimisation de l'utilisation des plateaux techniques spécialisés. Et favorise ainsi une meilleure allocation des ressources financières.

La dotation populationnelle régionale

Elle vise un rééquilibrage territorial des financements pour répondre aux besoins spécifiques de chaque région, sans créer de perdants au niveau régional.

Les critères de financement diversifiés

Le financement prendra en compte divers éléments, tels que l'activité réelle des établissements, l'utilisation de molécules onéreuses, et l'engagement dans des activités d'expertise ou des plateaux techniques spécialisés, avec une logique économique, plutôt que le coût réel.





Le mécanisme de transition

Une période de transition de trois ans (2023-2025) est mise en place pour ajuster progressivement les établissements au nouveau modèle de financement, visant à amortir les impacts financiers.

Il s'agit de mettre à profit cette période pour se réinterroger sur la stratégie de l'offre de soins de l'établissement, d'identifier les autorisations d'activités (générales et spécialisées) et de construire les nouveaux parcours patients.

L'impact financier de la réforme se fera à posteriori, les établissements continueront à recevoir 90% de leurs ressources annuelles.

Les montants du financement mixte sont ensuite recalculés pour évaluer le différentiel en application de la réforme. Si celui-ci est positif, alors il sera compensé par la sécurité sociale, mais ne sera pas repris s'il est négatif.

La période de transition est ainsi sécurisée et permet d'oser de nouvelles organisations.

Notre expérience dans la restructuration fonctionnelle et le pilotage au changement est essentielles pour minimiser les impacts financiers pendant la période de transition.



RÉUSSIR LA TRANSITION VERS UN NOUVEAU MODÈLE ORGANISATIONNEL



Le cabinet de conseil CERCLH aide à l'optimisation des activités médico-techniques, alignant ainsi l'organisation des établissements avec les critères de financement basés sur l'activité réelle, l'engagement dans l'innovation, la performance des plateaux techniques de rééducation.

Le cabinet CERCLH propose une approche multidimensionnelle afin de répondre aux enjeux des établissements de Soins Médicaux de Réadaptation (SMR), alignée sur les critères de la réforme du financement.

Nous offrons un accompagnement personnalisé.

A cet égard, l'expertise de notre cabinet de conseil spécialisé peut être inestimable pour plusieurs raisons comme :

- **Redimensionner** les espaces d'évolution des patients & des professionnels
- **Conduire** l'Analyse organisationnelle
- **Vérifier** les conformités des cahiers des charges (décrets de fonctionnement)
- **Analyser** la Chaîne de Valeur
- **Cibler** les Actions prioritaires
- **Optimiser** la Gestion des Ressources
- **Evaluer** les Besoins technologiques en rééducation
- **Accompagner** la Transformation digitale
- **Piloter** la Conduite du Changement
- **Assurer** la Conformité et la Sécurité
- **Faire évoluer** les Organisations
- **Optimiser** les Parcours patients
- **Standardiser** les Processus

Pour en savoir plus, visitez notre site web à l'adresse

<https://cerclh.com>

Source :

Soins médicaux et de réadaptation : les nouveaux décrets du 11 janvier 2022



Pour conclure

Notre méthodologie en quatre phases (cadrage, audit organisationnel, co-construction des solutions organisationnelles et accompagnement à la conduite du changement) vise à :

- Maximiser l'efficacité opérationnelle,
- Renforcer la crédibilité et l'image de marque des établissements,
- Optimiser les ressources et réaliser le plein potentiel organisationnel.

Ainsi nous pouvons aligner les besoins de modernisation, d'efficacité et d'innovation tels que soulignés par la réforme.